

# ORCH ESTRE D E PARIS

L'Orchestre de Paris recrute son **Administrateur(trice) du Chœur** (CDI)

Créée en 1967, l'Orchestre de Paris, première formation symphonique française, donne plus d'une centaine de concerts chaque saison à la Philharmonie de Paris en tant qu'orchestre résident principal, ou à l'occasion de ses tournées internationales et accueille environ 130 000 spectateurs par an.

L'Orchestre de Paris est soutenu par le ministère de la Culture et de la Communication et la ville de Paris. Des consultations sont actuellement engagées dans le processus d'intégration de l'Orchestre de Paris à l'établissement public Cité de la musique-Philharmonie de Paris, sous régime de SACD (service à comptabilité distincte).

L'Orchestre de Paris crée en 1976 le Chœur de l'Orchestre de Paris. C'est un ensemble de chanteurs amateurs considéré comme un des meilleurs chœurs symphoniques amateurs français, sa vocation principale est de se produire aux côtés de l'Orchestre de Paris, mais aussi avec des phalanges françaises ou étrangères, à Paris ou en tournée.

Sous la direction de Lionel Sow, il rassemble aujourd'hui près de 350 chanteurs à travers les différents ensembles qui le composent : le Chœur Principal, le Chœur de chambre, l'Académie, le Chœur de jeunes et le Chœur d'enfants.

Sous l'autorité de la direction de l'Orchestre de Paris et en lien avec le chef de chœur, l'administrateur(trice) du chœur est chargé(e) de piloter le projet artistique et pédagogique du Chœur.

## **Missions :**

- La coordination générale du service comprenant l'encadrement de deux personnes, l'organisation du travail de l'équipe et des chefs de chœur associés et le dialogue avec les autres services de l'Orchestre de Paris.
- Le pilotage des projets (pédagogie et productions) du chœur en veillant à la bonne coordination avec les différents partenaires.
- L'administration des projets du chœur, comprenant leur cadrage juridique, réglementaire et budgétaire (élaboration et exécution du budget) en lien étroit avec le responsable administratif et financier de l'Orchestre.

L'administrateur (trice) du chœur est aussi le référent du chœur auprès des autres services de la Philharmonie de Paris et représente le chœur au sein des institutions partenaires (Conservatoires, Ville de Paris, ...). Il est également le représentant de l'administration auprès des chanteurs et des parents du chœur d'enfants pour les questions d'organisation générale. Il est amené à accompagner le chœur dans ses tournées et déplacements. Il est enfin associé à la réflexion autour des projets du chœur dans son évolution au sein de l'Orchestre de Paris.

### **Compétences**

- de formation supérieure (bac + 5 minimum), 5 à 10 ans d'expérience dans des fonctions similaires dans le secteur du spectacle vivant,
- bonne connaissance des règles administratives, budgétaires, financières et juridiques dans le spectacle vivant
- bonne connaissance du milieu musical,
- Autonomie et esprit d'initiative, rigueur et sens de l'organisation,
- Compétence en gestion d'équipe et en négociation
- Disponibilités certains soirs et week-ends
- Maîtrise de l'anglais

Lieu de travail : Philharmonie de Paris, 75019 Paris

Date de prise de fonction : janvier 2019 - au plus tôt

Entretiens à partir du 5 décembre 2018

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à la Responsable des Ressources Humaines de l'Orchestre de Paris, par mail [recrutement@orchestredeparis.com](mailto:recrutement@orchestredeparis.com) avant le 2 décembre 2018.